

Bulletin d'inscription

(à photocopier en cas d'inscriptions multiples)

- À retourner à la Fédération des Epl
- Françoise Dhérin
- 95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris
- f.dherin@lesepl.fr
- Tél : 01 53 32 22 04 – Fax : 01 53 32 22 22

Thème

Date

Organisme :

Adresse :

Tél. : E-mail : Fax :

Participant 1

Prénom :

Nom :

Fonction :

Email :

Participant 2

Prénom :

Nom :

Fonction :

Email :

Inscription

| Tarif par participant <i>Frais pédagogiques, documentation, déjeuner</i> | Tarif HT | Tarif TTC | Nombre de participants | TOTAL |
|---|--------------------------------|--------------------------------|---|-------|
| > Collectivités, Epl adhérentes | <input type="checkbox"/> 550 € | <input type="checkbox"/> 660 € | <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 | |
| > Autres | <input type="checkbox"/> 715 € | <input type="checkbox"/> 858 € | <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 | |

Conditions générales de vente

Inscription : tout bulletin doit être accompagné du règlement ou d'un bon de commande pour les collectivités locales. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont retenues dans l'ordre d'arrivée. Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation d'inscription.

Règlement :

- Par chèque bancaire joint, à l'ordre de la Fédération des Epl
- Par mandat administratif
- Par virement bancaire, à l'ordre de la Fédération des Epl Société Générale – agence Paris Bourse entr : 134 rue Réaumur - 75065 Paris Cedex 02
Code banque : 30003 - Code guichet : 00059
Compte N° : 00050139428
Clé RIB 38 - IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 3942 838

Annulation : tout report ou annulation devra être signalé par écrit (fax ou mail).

- En cas de désistement entre 10 et 5 jours ouvrés avant la session, retenue de 50 % des sommes versées.
- Aucun remboursement pour une annulation à moins de 5 jours ouvrés du début de la formation.

La Fédération des Epl accepte, à tout moment, le remplacement du participant inscrit à la formation par une autre personne du même organisme.

Documents légaux : une facture et une convention de formation seront adressées.

Responsabilité : la Fédération des Epl ne pourra être tenue pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, et en particulier de l'annulation d'une session par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente

Date, cachet et signature :